

Montréal, le 2 décembre 2020

TRANSMISSION PAR COURRIEL

L'honorable Catherine McKenna  
Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités  
180, rue Kent, bureau 1100  
Ottawa (Ontario) K1P 0B6

613 949-1759

[infc.minister-ministreinfo@canada.ca](mailto:infc.minister-ministreinfo@canada.ca)

Objet : Travaux d'infrastructures vertes  
Non-admissibilité aux programmes de subventions FIMEAU et TECQ

---

Madame la Ministre,

Les changements climatiques et les besoins importants d'investissements dans les travaux d'infrastructures municipales d'eau posent des défis majeurs qu'il importe de relever selon les meilleures pratiques et connaissances scientifiques disponibles.

Tous les experts dans la gestion des eaux s'entendent sur l'importance d'investir dans des infrastructures vertes pour mieux gérer les eaux pluviales. De telles infrastructures permettent notamment de réduire les déversements d'eaux usées non traitées, d'éviter la pollution causée par les eaux pluviales contaminées acheminées aux cours d'eau et de recharger la nappe phréatique des sols, pour ne nommer que ces bénéfiques. Ces infrastructures vertes sont réalisées selon des techniques éprouvées, c'est le concept de « ville-éponge » que plusieurs municipalités souhaitent mettre en place.

Or, les deux principaux outils de financement disponibles pour de telles infrastructures ne financent pas ce type de projets. Les travaux admissibles ciblent uniquement les constructions civiles habituelles (égouts, aqueduc, systèmes de traitement), tant pour le programme *Taxe d'accise sur l'essence* (TECQ) avec une enveloppe de 3,4 G\$ que pour le *Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau* (FIMEAU) avec 1,5 G\$.

Alors que votre gouvernement a fait de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques une priorité nationale, les municipalités et leurs citoyens se voient privés du soutien dont elles ont besoin pour choisir les meilleures solutions disponibles. Elles doivent se replier sur d'autres programmes axés sur la recherche, des programmes beaucoup moins financés et dont la portée est réduite, alors que les infrastructures vertes sont éprouvées, tout comme le sont les solutions plus traditionnelles.

Pendant ce temps, les acteurs de l'eau, dont le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec, produisent des guides de conception, sensibilisent et font la promotion de ces techniques simples à implanter. Des villes incorporent cette dimension dans leurs projets, comme Montréal avec la réfection de la rue Papineau et Trois-Rivières pour le boulevard Saint-Maurice. Et des villes, comme Québec, vont plus loin encore en adoptant le concept de « ville éponge ». Il est plus que temps que les infrastructures vertes ne soient plus catégorisées comme des « innovations », mais considérées comme des solutions à part entière.

## **Le Fonds sur l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU)**

Le FIMEAU présente les mêmes lacunes. Aux sous-volets 1.1 et 2.2, le FIMEAU reconnaît uniquement les infrastructures d'eau usées domestiques ou pluviales suivantes :

- conduite de collecte et d'interception;
- bassin de rétention;
- station de pompage et de traitement;
- émissaire.

Or, le 20 août dernier, à l'annonce des 280 projets FIMEAU, vous avez référé abondamment au concept d'infrastructures vertes. Pourtant, ces infrastructures, qui font appel à différents processus naturels, à la végétation, ne sont pas financées par le FIMEAU. Aucun des projets retenus n'incluait de tels aménagements malgré que celles-ci constituent parfois une solution optimale.

Le prochain appel de projets prévu en 2022 devrait être immédiatement bonifié afin de permettre la réalisation d'infrastructures vertes.

## **La Taxe d'accise sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023**

Ce programme prévoit le versement d'importantes sommes afin de réaliser des travaux d'ici trois ans, le 31 décembre 2023. Ces travaux doivent cibler, en priorité :

- 1) L'installation, la mise aux normes des équipements d'eau potable et d'assainissement;
- 2) Les études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;
- 3) Le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts;
- 4) La voirie locale et autres infrastructures municipales (bâtiments, internet, etc.).

Comme l'identification des travaux est encore peu avancée, avec environ 20 % du budget engagé au 30 septembre dernier, nous jugeons qu'il faut rendre admissible le plus rapidement possible la réalisation d'infrastructures vertes dans la programmation 2019-2023.

Notre demande ne requiert pas d'ajout budgétaire à ces deux sources de financement pour des travaux réalisés sur les propriétés publiques et selon les directives en vigueur.

Espérant que cette proposition recevra un accueil favorable, nous demeurons disponibles pour tout renseignement supplémentaire.

Veillez agréer, Madame la ministre, l'expression de nos salutations distinguées.



---

Alain Saladzius, ing., FIC  
Président  
514 924-2013  
[presidence@fondationrivieres.org](mailto:presidence@fondationrivieres.org)

cc. Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation  
Mme Valérie Plante, mairesse, ville de Montréal  
Mme Sylvie Parent, mairesse, ville de Longueuil  
M. Marc Demers, maire, ville de Laval  
M. Régis Labaume, maire, ville de Québec  
M. Jean Lamarche, maire, ville de Trois-Rivières  
Mme Suzanne Roy, présidente, Union des municipalités du Québec  
M. Jacques Demers, président, Fédération québécoise des municipalités  
M. John Husk, président, Regroupement des organismes de bassins versants du Québec  
M. Jean-Éric Turcotte, directeur général, Stratégies Saint-Laurent

Annexes : [Le Canada et le Québec investissent dans les infrastructures d'eau 20 août 2020](#)  
[Guide de gestion des eaux pluviales- Gouvernement du Québec](#)  
[Autodiagnostic municipal en gestion durable des eaux pluviales - ROBVQ](#)